### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

HERAULT

#### NOMBRES DE MEMBRES

Afférents
> h Comité En exercice Présents
syndical 1

37 37 19

Date de la convocation



2010-10-04 Création de postes au Tableau des Effectifs Loi du 5 Avril 1884 - Article 56

# EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc & Vignobles

Séance du 11 octobre 2010

L'an deux mille dix

Et le onze octobre

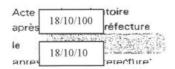
à Dix huit heures , le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par

la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents: MM

F.BARSSE (Bédarieux), JL BARTHES (CdC Orb-Jaur), P.BEZIAT (CdC Lirou-Canal), F.BERTHOMIEU (CdC Lirou-Canal), F.BOUTES (Conseil Général), Y.CASSILI (CdC Monts Orb), N.ETIENNE (Conseil Général), C.FRANCES (CdC Saint-Chinian), F.GALBE (Commune Poujol/Orb), M.GIL (CdC Orb-Taurou), J. HUC (CdC Coteaux & Chateaux), RM.LOSMA (Bédarieux), F.MARTY (CdC Orb Jaur), H.OBIOLS (CdC Lirou et Canal du Midi), M.OLMOS (CdC Minervois), J.PALAYSI (CdC Saint-Chinian) JP.ROUANET (CdC Pays Saint-Ponais), G.ROUDIER (CdC Orb-Taurou), E.VILLANEUVA (CdC Faugères).





## Objet : Création de postes au tableau des effectifs

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2005-843 du 26 juillet 2005 articles 20 21 22 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique,

il y a lieu de modifier le tableau des effectifs par la création :

- d'un poste de technicien supérieur territorial non titulaire à temps complet pour l'embauche d'une coordinatrice territoriale de santé en contrat à durée déterminée, afin de remplacer un agent mis en disponibilité,
- d'un poste d'adjoint administratif de  $\mathbf{1}^{\text{ère}}$  classe titulaire à temps complet pour avancement de grade.

Monsieur le Président propose donc à l'Assemblée d'adopter le tableau des effectifs ci-annexé, les crédits étant inscrits au budget du Syndicat Mixte Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical adopte le tableau des effectifs ci-annexé, les crédits étant inscrits au budget du Syndicat Mixte Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 11 octobre 2010

Le Président Francis BOUTES

SOUS-PREFECTURE

2 6 OCT. 2010

SERVICE COURRIER

# TABLEAU DES EFFECTIFS SYNDICAT MIXTE DU PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

FILIERE	GRADE	EMPLOIS OUVERTS	POURVUS	A POURVOIR
PERSONNEL TITULAIRE A TEMPS COMPLET				
Administrative	DGS	1	1	0
	REDACTEUR	1	1	0
	ADJOINT ADMIN 1ère CLASSE	4	3	1
	ADJOINT ADMIN 2èME CLASSE	6	6	0
Technique	INGENIEUR PRINCIPAL	1	1	0
2	TECHNICIEN SUPERIEUR PRINCIPAL TERRITORIAL	1	1	0
TOTAL PERSONNEL TITULAIRE A TEMPS COMPLET 14 13 1				
PERSONNEL NON TITULAIRE A TEMPS COMPLET				
Administrative	ATTACHE Principal	1	1	0
	ATTACHE	7	6	1
	REDACTEUR	4	4	0
Technique	TECHNICIEN SUPERIEUR TERRITORIAL	2	1	1
TOTAL PERSONNEL NON TITULAIRE A TEMPS COMPLET 14 12 2				
PERSONNEL NON TITULAIRE A TEMPS NON COMPLET				
Administrative	ATTACHE 139 HEURES/MOIS	1	1	0
Technique	ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE 47 Heures / moi	s 1	1	0
TOTAL PERSONNEL NON TITULAIRE A TEMPS NON COMPLET 2 2 0				
Contrat de droit privé	CAE pour 130 HEURES / MOIS	1	0	1
TOTAL PERSONNEL NON TITULAIRE DE DROIT PRIVE 1 0 1				
TOTAL GENERAL		31	27	4

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE
2 6 OCT. 2010

SERVICE COURRIER